

## APPEL A PROJET

### Instauration de poulaillers participatifs au sein des Établissements primaires

#### Déroulement :

- Candidatures :

Le dossier d'inscription sera envoyé par courrier aux communes pour l'inscription des écoles au dispositif. Le dossier d'inscription comprend un formulaire d'inscription, la convention et son annexe. La convention devra être signée par la commune et l'école concernée. Les communes qui comptent plusieurs écoles sur leur territoire doivent remplir les informations pour chaque école. Une fois les coordonnées des référents obtenues, le document de déclaration de grippe aviaire leur sera envoyé par mail.

Les dossiers de candidatures doivent être transmis avant le 30 avril 2024 à la Communauté de communes Caux-Austreberthe, 103 Allée des Vergers - 76360 BARENTIN. Ils doivent comprendre les éléments suivants :

- Le formulaire complété et signé par l'autorité habilitée

Les communes retenues seront informées de leur éligibilité au dispositif entre le 1 mai et le 30 juin. Les poulaillers seront installés courant du dernier trimestre 2024.

- Installation du poulailler :

L'installation des infrastructures : poulailler, portier automatique et enclos grillagé, seront pris en charge et installés par les agents de la Communauté de communes, l'emplacement sera déterminé à l'avance par la commune en concertation avec l'école.

- Installation des poules :

Le prestataire amènera les poules et se chargera de donner les informations nécessaires au bon fonctionnement du poulailler.

#### Matériel :

Pour quatre poules, sur un espace de 20m<sup>2</sup> :

- Poulailler 72 x 105 x 89 cm avec portail automatique
- Enclos grillagé 18m<sup>2</sup>
- 4 poules prêtes à pondre de races différentes (pour différencier et donner des noms)
- Mangeoire extérieure
- Abreuvoir
- Kit de démarrage (Produits de soin et d'hygiène, alimentation, litière, raclette de nettoyage)

- Fonctionnement :

Le fonctionnement est à la charge de la commune. L'ensemble des règles à suivre sont annexées à la convention.

Mangeoires et abreuvoirs doivent être garnis avant les week-ends, le relais doit être organisé pour les vacances scolaires. Les communes se mettront également en lien avec le prestataire afin de se fournir en litière et en alimentation pour le fonctionnement quotidien du poulailler. L'équipe technique du prestataire restera à disposition pour tout incident technique (maladie type grippe aviaire, mort, présence de rats, etc.).

### **Evaluation :**

Des indicateurs quantitatifs pourront être mesurés afin d'évaluer l'impact de ce projet :

- Taux d'équipement des écoles sur le territoire, sur 17 écoles (l'école de Blacqueville et l'établissement Pergaud de Barentin sont déjà pourvus de poulaillers)
- Nombre d'élèves impliqués
- Nombre d'agents du service public impliqués
- Part de restes alimentaires consommés par les poules à la source en parallèle de la collecte des biodéchets ou ordures ménagères en fonction des écoles
- Nombre d'œufs récoltés : 150 à 250/an/poule